



TA MUNICIPALITÉ

DÉCEMBRE 2015 - Numéro: 01

Saint-Camille-de-Lellis

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

Le conseil municipal a adopté le 7 décembre 2015 ses prévisions budgétaires pour l'année 2016. Un montant de 1,243,501\$ est prévu à titre de revenus et dépenses.

Pour tenir compte du nouveau rôle d'évaluation la taxe foncière passera de 0,86\$ à 0,77\$ par cent dollars d'évaluation. Malgré cette diminution apparente de la taxe foncière cela représente une augmentation moyenne de 4,4% par rapport à l'an passé. Pour le secteur village, il y aura une augmentation du tarif pour l'assainissement des eaux afin de reconstituer la réserve que nous avons dû utiliser en partie pour le remplacement de pompes défectueuses à nos stations de pompage au cours des deux dernières années.

Adélard Couture, maire,

Vous remarquerez à l'examen du budget que la taxe foncière et les tarifications pour les services représentent la somme de 737,092\$ pour 59.27% du budget de 1,243,501\$, le reste du budget soit 40.73% provient d'un tenant lieu de taxes, des transferts du gouvernement, et des autres revenus de sources locales.

Suite à l'adoption des prévisions budgétaires 2016 par le conseil municipal, le 7 décembre dernier, les taxes de services pour l'aqueduc et égout, et les vidanges demeurent inchangées, et pour l'assainissement des eaux usées, une légère hausse de 40.00\$, et pour la taxe foncière nous l'avons abaissée à .77\$/ par 100\$ d'évaluation avec le nouveau rôle d'évaluation.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Taxe foncière générale	.77\$.86\$
Tarif d'aqueduc & égout	300.00\$	300.00\$
Tarif assainissement eaux	285.00\$	245.00\$
Tarif vidanges & recyclage	112.50\$	112.50\$

Les propriétaires de fosses septiques et puisards auront à payer un montant fixe de 31.50\$, c'est le même tarif que l'an passé.

Votre Conseil Municipal,

Examinons maintenant un peu plus en détails le budget de dépenses de la municipalité :

<u>DÉPENSES :</u>	<u>Montant</u>	<u>%</u>
Adm. générale (entretien bâtiments, assurance, électricité, téléphone, etc.)	215,407\$	17.32%
Législation (salaires et dépenses des élus).....	28,287	2.27%
<u>Liste des quotes-parts MRC des Etchemins :</u>		
Quote-part MRC évaluation.....	22,239\$	1.79%
Quote-part MRC administration.....	11,200\$	0.90%
Quote-part MRC à l'aménagement.....	7,822\$	0.63%
Quote-part MRC développement du territoire.....	8,927\$	0.71%
Quote-part MRC (technicien urbanisme).....	8,532\$	0.68%
Quote-part MRC politique culturelle.....	826\$	0.06%
Gestion des boues fosses septiques.....	8,000\$	0.64%
Quote-part MRC police.....	5,140\$	0.41%
Protection contre l'incendie.....	65,758\$	5.29%
Police.....	45,927\$	3.69%
Voirie municipale.....	257,679\$	20.72%
Enlèvement de la neige.....	75,450\$	6.07%
Éclairage des rues	10,200\$	0.82%
Transport adapté	1,515\$	0.12%
Aqueduc et égout & purification.....	95,217\$	7.66%
Épuration des eaux usées, exploitation.....	43,138\$	2.62%
Enlèvement des ordures et recyclage.....	55,904\$	4.49%
Contribution OMH	6,500\$	0.52%
Urbanisme et zonage.....	2,681\$	0.21%
Programme de revitalisation, patrimoine et autres.	24,906\$	2.00%
Maisons fleuries	2,500\$.20%
Bibliothèque entretien, électricité, téléphone	7,635\$.61%
Loisirs et culture, réseau biblio, entretien bâtiments, élect.	75,631\$	6.08%
Frais de financement dettes à long terme.....	58,580\$	4.71%
Remboursement capital dettes à long terme.....	97,900\$	7.87%
<u>TOTAL DES DÉPENSES:</u>	<u>1,243,501\$</u>	<u>100%</u>

L'ensemble des salaires des employés (temps plein, temps partiel, occasionnels, emplois d'été, pompiers, loisirs, et autres salaires) représentent un montant de 249,154\$ pour 20.03% du budget. Les salaires sont répartis dans chacun des postes budgétaires de dépenses.

Recettes :

<u>TAXES :</u>	<u>Montant</u>	<u>%</u>
Taxe foncière.....	495,697\$	39.86%
Taxe aqueduc et égout.....	90,750\$	7.30%
Traitement des eaux usées.....	82,768\$	6.65%
Enlèvement des ordures.....	59,655\$	4.80%
Gestion des boues de fosses septiques.....	8,222\$	0.66%
<u>Total des sommes perçues dans la population :</u>	<u>737,092\$</u>	<u>59.27%</u>
<u>PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES :</u>		
Compensation école primaire.....	18,455\$	1.48%
Compensation bureau de poste.....	634\$	0.05%
<u>Total tenant lieu de taxes :</u>	<u>19,089\$</u>	<u>1.53%</u>
<u>TRANSFERTS :</u>		
Péréquation.....	193,500\$	15.56%
Entretien du réseau routier, transport.....	58,766\$	4.72%
Terres publiques.....	107,184\$	8.62%
<u>Total des transferts :</u>	<u>359,450\$</u>	<u>28.90%</u>
<u>Remboursement du MAMROT (aqued. égout)</u>	<u>28,300\$</u>	<u>2.28%</u>
<u>Projet pacte rural:</u>	<u>15,000\$</u>	<u>1.22%</u>
<u>Services rendus aux organismes :</u>	<u>24,570\$</u>	<u>1.97%</u>
<u>Autres recettes de sources locales :</u>	<u>29,000\$</u>	<u>2.33%</u>
<u>Taxes d'accise essence—projets divers</u>	<u>31,000\$</u>	<u>2.50%</u>
<u>TOTAL DES REVENUS :</u>	<u>1,243,501\$</u>	<u>100%</u>

Les comptes de taxes 2016:

Les comptes de taxes vous parviendront à la mi-février 2016 et seront payables en quatre versements.

Les principaux travaux, et investissement prévus pour 2016 :

- En protection incendie, nous prévoyons la création d'une régie inter-municipale en collaboration avec les municipalités voisines et des fonds sont prévus pour la mise en place d'une telle régie.
- Suite au dépôt et à l'acceptation de notre plan d'intervention sur la taxe d'accise sur l'essence, nous débuterons la mise en place des éléments prévus à ce plan;
- Nous ferons des travaux à l'édifice municipal afin de sécuriser nos archives, projet que nous n'avons pu réaliser mais qui deviendra prioritaire en 2016;
- En fonction des aides financières que nous pourrions obtenir, nous ferons notre gros possible pour finaliser l'aménagement du deuxième étage de l'édifice de la bibliothèque.
- Nous poursuivrons nos efforts pour l'embellissement de notre village par la correction des lacunes observées lors de notre évaluation pour les Fleurons du Québec.
- Le dossier de forêt de proximité devrait refaire surface en début de 2016 et nous examinerons, en fonction des critères imposés par le Gouvernement du Québec, la possibilité de poser notre candidature pour obtenir la gestion du territoire public inclus dans notre municipalité.
- Maintenant que les travaux principaux ont été réalisés pour la réfection de notre réseau d'aqueduc et d'égout, un effort particulier sera fait pour l'amélioration de nos rangs.
- Un suivi particulier sera fait auprès des résidences isolées et chalets non-reliés au réseau d'égout municipal et ne possédant pas d'installation septique conforme afin que tous se dotent de tel système.

Le maire, Adélarde Couture
